



# Bulletin communal 2022

## Le site Natura 2000, Bocage à Pique prune au nord de la forêt de Perseigne

juin 2022

## UN SITE NATURA 2000, C'EST QUOI ?

**Les sites Natura 2000 sont désignés par l'Union Européenne pour la présence d'une faune et d'une flore exceptionnelle.** Sur votre commune, le site Natura 2000 abrite dans les arbres têtards (trognons, souches...) et les vieux arbres 3 insectes rares :

- le Pique-prune,
- le Grand Capricorne,
- et le Lucane Cerf-volant.

**Ces insectes sont révélateurs d'un bocage dense et ancien.**

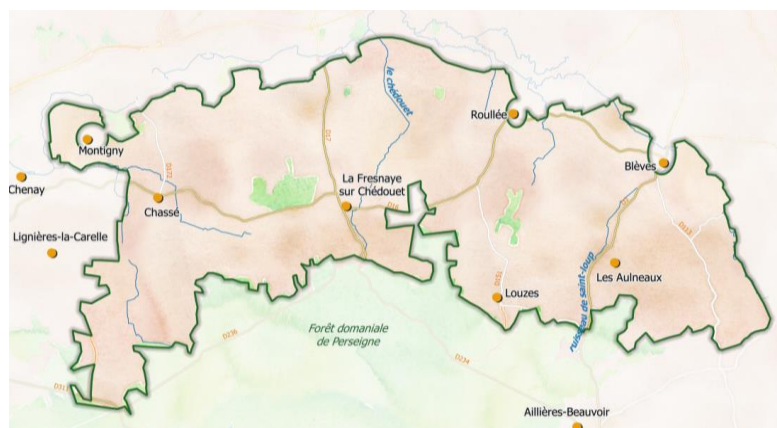


## FONCTIONNEMENT ET ACTIONS

**La commune de Villeneuve en Perseigne** porte le dispositif et s'appuie sur la Chambre d'agriculture pour mettre en œuvre les **ACTIONS DE TERRAIN VISANT AU MAINTIEN ET AU RENOUVELLEMENT DES HAIES.**

Ces actions s'adressent :

- **aux agriculteurs,**
- **aux collectivités**
- **et aux particuliers.**



*Périmètre du site Natura 2000 au nord de la forêt de Perseigne*

### Quelles actions ?

Il peut s'agir de l'expérimentation sur la gestion des haies, l'animation de la contractualisation des Mesures Agro-Environnementales pour les agriculteurs, la recherche de débouchés pour le bois de bocage, le conseil sur la gestion des arbres ou à la plantation et la sensibilisation des différents publics à l'importance de la conservation du bocage.

## ZOOM SUR LES CONTRATS NATURA 2000



Les Contrats Natura 2000 sont passés entre un propriétaire et l'Etat. Ils permettent de prendre en charge à 100% les frais liés à l'intervention d'une entreprise pour la gestion, la création d'arbres têtards ou la plantation d'arbres et de haies champêtre. Les contrats sont à monter avec la Chambre d'Agriculture puis sont déposés à la DDT pour obtenir les accords de financement.



## LES AGRICULTEURS S'ENGAGENT POUR LA BIODIVERSITE

### Comment ?

Pour s'engager, les agriculteurs souscrivent à des **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques** (MAEC). Ce sont des contrats de 5 ans passés entre un agriculteur et l'Etat pour des pratiques en lien avec le maintien et le renouvellement du bocage, la gestion extensive des prairies, la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et plus largement pour la biodiversité.

Les données présentées ci-contre sont issues de l'instruction des dossiers par l'Etat entre 2015 et 2018. La contractualisation de MAEC s'est poursuivie les années suivantes. Un **nouveau système de MAEC** devrait voir le jour avec le renouvellement de la politique agricole commune en 2023.

### Contractualisation MAEC 2015 - 2021

21 agriculteurs engagés sur le site Natura 2000

33 km de haies entretenues

350 ha de prairies engagées

10 exploitations engagées dans la réduction des produits phytosanitaires

**600 000 €** débloqués sur 5 ans pour les agriculteurs.

## INVENTAIRE DES ESPECES PRIORITAIRES SUR LA ZONE NATURA 2000

Depuis 2018, la Chambre d'agriculture confie chaque été à des étudiants stagiaires l'inventaire des arbres sur le site Natura 2000 et la recherche d'espèces indicatrices de biodiversité, notamment le Pique prune. **Cet insecte est discret et se trouve dans les arbres creux.** La recherche se fait avec l'accord des agriculteurs ou propriétaires. Les arbres intéressants sont prospectés un à un à la recherche des traces de présences des insectes dans les cavités des arbres : crottes, larves, squelettes, individus vivants.

Au total, 1885 arbres prospectés en 4 ans chez 26 agriculteurs, **17 arbres** avec des indices de présences récents et 35 arbres avec des indices de présences anciens de Pique prune ont été identifiés. L'étude permet aussi d'évaluer l'état sanitaire des arbres têtards. **50 % présentent des signes de stress ou de dépérissement.** Cela est dû, entre autres, à un manque de gestion, à des changements d'occupation du sol et à des arbres anciens arrivant en fin de vie.

**POUR PRESERVER NOTRE BOCAGE, il est important de préserver les vieux arbres et continuer à planter et former les futurs arbres de demain !**

